



RESULTAT DU VOTE  
Nombre de votants : 23  
Voix favorables : 23  
Voix défavorables :

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 26 juin 2018

Délibération  
n° CA 2018 - 89

approuvant l'attribution de subventions à des associations étudiantes

Vu le code de l'éducation pris notamment en ses articles L.712-3 et L.954-2 ;

Vu l'avis exprimé par le conseil de l'Ecole d'économie de Toulouse en date du 16 novembre 2017 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

**Article 1**

Le montant total de **24 950 €** sera versé aux associations selon la répartition suivante :

Association bénéficiaire	Objet de la subvention	Montant
Bureau des Elèves (BDE) TSE	Subvention 2018-2019	15 000 €
Bureau des Sports (BDS) TSE	Subvention 2018-2019	5 200 €
TSEconomist	Subvention 2018-2019	2 500 €
TSE Junior Etudes	Subvention 2018-2019	2 250 €

**Article 2**

Ces subventions seront imputées sur le Service Opérationnel **912 001 (Ecole d'économie de Toulouse)**.

La Présidente du conseil d'administration,



Corinne MASCALA